

Nevers le 22 octobre 2020

CHS-CT du 22 octobre 2020

Crise sanitaire : Covid-19

➤ DDFIP :

La situation est en constante évolution.

La direction précise que les plans de prévention ont été actualisés et renforcés en reprenant les préconisations du Secrétariat Général et de la DGFIP.

Des correspondantes COVID ont été désignées pour la DDFIP (Elodie Madelmont) et pour l'ENFIP (Magalie Doussot).

Suite au cas d'un collègue testé positif au COVID sur le site de Baynac, les représentants du personnel ont fait remarquer que la communication de la DDFIP n'a pas été suffisamment précise. Ils demandent qu'à l'avenir, les messages soient plus clairs et simples afin d'éviter toutes interprétations.

Le président a répondu qu'il ne voulait ni provoquer du stress inutile ni stigmatiser le collègue.

Les représentants du personnel ont regretté que le nettoyage des locaux par une entreprise extérieure ait été effectué tardivement, sans toutefois contester sa nécessité.

De même, concernant le problème des masques en tissu DIM, ils ont fait remarquer que la communication aurait dû être faite individuellement à chaque agent et non pas uniquement par l'intermédiaire des chefs de service afin d'éviter que les agents ne soient pas informés en cas d'absence du responsable.

Concernant le télétravail, le Président précise que le taux d'attribution des portables disponibles est maximal et que la DDFIP est dans l'attente d'une nouvelle livraison.

Les représentants du personnel ont attiré son attention sur les difficultés des liaisons internet.

La direction indique qu'à ce jour, le coût COVID a dépassé 100 000 € pour le budget de la DDFIP.

➤ ENFIP :

Le représentant de l'ENFIP indique qu'il y a eu 2 séminaires en septembre et que la formation reprend petit à petit : une centaine de stagiaires était présente la semaine dernière. Il précise que les stagiaires reçoivent une fiche consigne avec la convocation.

Expertise ALIAVOX suite aux restructurations de 2020 : plan d'action.

Le président propose un groupe de travail spécifique le 17 novembre afin d'étudier les axes de travail retenus par les représentants du personnel.

Budget et propositions de nouvelles dépenses :

Le budget disponible à ce jour est de 12 731,34 €.

Dépenses à venir et validées :

- financement de 50 % de l'achat de 4 lampadaires pour l'ENFIP,
- renouvellement des produits ainsi que l'achat de masques jetables pour les trousseaux de secours des SST,
- renouvellement des insufflateurs (BAVU),

- tapis de souris ergonomiques,
- formation initiale à l'habilitation électrique les 23 et 24 novembre,
- reprise avant la fin de l'année de la formation « gestion du stress et des conflits » précédemment annulée : les représentants du personnel invitent les agents intéressés à s'inscrire auprès de Sophie Lafage.

Dépenses proposées par les représentants du personnel :

- formation initiale aux gestes de premiers secours pour les agents Berkani,
- stages sur les risques psychosociaux à l'attention des chefs de services,
- formation de 2 jours en gestion du stress : prendre soin de soi, avoir conscience de ses ressources, les gérer, les développer,
- formation d'une journée avec des exercices pratiques de gestion du stress (techniques respiratoires, relaxation corporelle et d'auto-massage),
- achat de distributeurs à savon sans contact.

Points de situation :

➤ suivi des travaux

- remplacement d'un paravent au CDIF : une étude sera faite,
- devis en cours pour la réfection des marches d'escaliers sur l'accès au parking bas de Baynac,
- future mise en place au 1/09/2022 du centre de contact au 2ème étage à Baynac : le Président a déclaré qu'il informerait régulièrement les représentants du personnel en CTL de l'avancement des travaux concernant l'installation de ce nouveau service. Suite aux interrogations des représentants du personnel, quant à l'arrivée en mars 2021 de 10 agents stagiaires A et B en 1ère affectation, le Président indique qu'il n'y a aucun lien avec la création de ce nouveau service.

➤ accidents de service 2020 :

1 accident déclaré,

➤ fiche de registre SST :

3 fiches ont été rédigées concernant un grave problème sanitaire à la cantine de l'ENFIP.

Le représentant de l'ENFIP indique :

- que ce problème d'odeur dû à une panne de congélateur et à un assèchement des siphons d'évacuation est aujourd'hui réglé,
- que la vérification du parfait état sanitaire des installations a été effectuée.

Les représentants du personnel ont demandé l'organisation d'une visite du CHSCT courant novembre.

Questions diverses :

➤ rappel sur les conditions d'attribution d'un congé de maladie ordinaire pour suivre une cure thermale.

Une fiche est consultable sur Ulysse.

La direction indique que toutes les demandes ont été acceptées en 2018, 2019 et 2020.

➤ Dispositions applicables en cas de forte chaleur :

Les représentants du personnel demandent qu'une information soit diffusée au moment propice sur l'aménagement des horaires et sur la possibilité d'utiliser les salles climatisées (salle du rez de jardin à Baynac et salle du 4ème étage à la DDFIP)

➤ Les représentants du personnel ont remis au Président un droit d'alerte joint à ce compte rendu.



DROIT D'ALERTE

Corbigny, le 16 octobre 2020

À Monsieur le Président du CHS-CT,

Par la présente et par annotation du cahier ad-hoc, les représentants signataires de Solidaires Finances, CFDT et CGT Finances déposent un droit d'alerte concernant l'ensemble des agents de la DDFIP 58.

Faits constatés et motifs :

Au vu du rapport d'expertise, demandé par les représentants du personnel du CHS-CT, qui stipule, (page 57 du rapport) :

« Certains montrent des signes de dépression. L'impact sur les personnes est très élevé et il y a un risque de plusieurs cas d'absences prolongées. Nous considérons que cette situation est dangereuse, car ne pas pouvoir sortir du doute et ne pas considérer qu'il y a des perspectives au travail, une issue, sont souvent des causes de pensées suicidaires. »

Depuis, de nombreuses années, les différentes politiques d'austérité n'ont fait qu'augmenter, les risques psycho-sociaux pour l'ensemble des agents de notre direction, quel que soit le service : fermetures de sites, suppressions de postes, fragmentation des tâches, etc.

Et alors que ce rapport est connu par vos services depuis le mois de mars, date à laquelle, il a été remis aux membres du CHS-CT, vous avez annoncé au mois de septembre, la fermeture de 3 sites (Luzy, Moulins-Engilbert et Saint-Saulge) et 1 service (le SIE de Cosne-Cours-sur-Loire) au 31 décembre 2020. Ces annonces, bien que prévisibles au vu du NRP, démontrent que notre direction se moque de l'état de santé, aussi bien physique que psychologique, de ses agents, pour satisfaire les exigences de la direction générale.

Au vu de ce constat, nous exerçons **un droit d'alerte** portant sur toutes les conséquences sur la santé physique et psychologique des agents du département de la Nièvre lors de la mise en place du nouveau réseau de proximité et notamment sur les points suivants :

- la démarche de prévention
- charges de travail/effectifs
- formation
- accueil
- conduite du changement.